vernement, et qui doit faire autorité sur le sujet :---

"La population de Terreneuve étant de 130,000 âmes, \$25 par tête établirait sa dette à \$3,250,000, montant qui la placerait au niveau de celles du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dans le rapport de leurs populations respectives. Mais comme cette province doit \$946,000, il faut déduire ce montant des \$3,250,000, ce qui nous donnera pour résultat \$2,304,000, sur lesquelles la confédération aura à payer à Terreneuve, annuellement, 5 pour 100 d'intérêt, ou \$115,200."

Si, comme on le prétend, on peut avoir des fonds à 3½ p. 100, pourquoi donc le gouvernement fédéral se propose-t-il de payer 5 p. 100 aux provinces de Terrenouve et de

l'Ile du l'rince-Edouard?

L'Hon. M. BROWN — Est-ce que mon hon, ami ne le voit pas lui-même, et combien par conséquent ses conclusions sont erronées? La raison pour laquelle nous paierons un intérêt de 5 pour cent à ces provinces, est parce que nous allons jeter sur leurs épaules une large part du fardeau de notre dette publique dont l'intérêt est de 5 p. 100, car du moment que les populations de Terreneuve et de l'Île du Prince-Edouard, qui ont peu ou point de dette, consentent à prendre les dettes des autres provinces dont l'in érêt est de 5 p. 100, il n'est que juste et équitable qu'elles reçoivent leur 5 pour cent.

M. SCATCHERD — Ainsi donc, le président du conseil dit que maintenant nous payons l'intérêt de notre dette à 5 p. 100, mais qu'à l'avenir ce taux sera bien moins élevé.

L'Hon. M. BROWN — Personne n'a jamais dit pareille chose. J'ai dit que le gouvernement impérial garantirait le service des intérêts sur l'emprunt destiné au chemin de fer intercolonial, et que nous aurions à servir cet intérêt suivant les conditions auxquelles le gouvernement impérial pourrait effectuer l'emprunt, lesquelles seront d'environ 3½ p. 100.

M. SCATCHERD—Eh bien len admettant que l'argent puisse être négocié à ces conditions, il n'en est pas moins vrai que l'intérêt de la dette du chemin de fer intercolonial s'élèvera à près d'un demi million de piastres.

L'HON. M. BROWN — \$350,000.

M. SCATCHERD — Même à ce faible taux d'intérêt, le gouvernement fédéral commencera donc son existence, accablé sous un fardeau de service d'intérêts d'environ

\$5,000,000. J'avais fixé cette somme \$6,158,851.

L'Hon. M. BROWN — A combien mon hou ami porte-t-il la différence de l'intérêt à \$1,158,851?

M. SCATCHERD — Oui.

L'Hon. M. BROWN Alors, mon honami fait erreur dans ses calculs. Je lui ferai une question:—combien le trésor va-t-il se trouver grossi par l'adjonction des revenus de douane des provinces du golfe?

M. SCATCHERD—Mais, ne nous fait-on pas entendre que ces droits de douane au lieu d'augmenter vont diminuer? Néanmoins, si les provinces du golfe, qui paient aujourd'hui en moyenne, disons 15 p. cent, s'aperçoivent qu'elles seront obligées de payer au moins 20 p. cent et même 40 p. cent, il est certain que jamais elles ne voudront faire partie de la confédération.

L'HON. M. BROWN—Mon hon. ami se trompe dans tous ses calculs; mais là u'est pas la question. Lorsqu'il avous que l'intérêt se trouvera augmenté, il devrait ajouter en même temps la proportion dans laquelle le revenu se trouvera grossi par le fise des provinces du golfe. A quoi sert-il de ne donner qu'un côté de la question?

M. SCATCHERD—Je suis d'avis que ceux qui étudieront sérieusement la proposition du gouvernement finiront par se convaincre que ce projet de confédération n'est ni plus ni moins qu'un projet de construction du chemin de fer intercolonial. (Reoutez! écoutez!) Soyez bien persuadés que si ce chemin n'était nécessaire à personne nous n'entendrions jamais souffler mot de la confédération. Une autre objection qui s'élève dans mon esprit contre les présentes résolutions est ce subside de 80 centins par tête. La 64e résolution déclare que le gouvernement général paiera 80 centins par tête de la population, d'après le recensement de 1861, aux provinces suivantes, savoir :-

1,116,872..... au Haut-Canada, 888,531.... au Bas-Canada, 264,685.... à la Nouvelle-Ecosse, 201,637.... au Nouveau-Brunswick. 104,000..... à Terreneuve, 64,505..... à l'Ile du Prince-Edouard.

M'est avis que tout député du Haut-Canada conviendra que si le Haut-Canada avait la représentation basée sur le chiffre de la population il ne désirerait aucunement de changer le système actuel du gouvernement. (Écoutez! écoutez!) Nous, Haut Canadiens, nous prétendons payer 70 p. cent des impôts,